

PROTOCOLE DE SORTIE DE CRISE ENTRE LES SALARIES DE LA SMART, LES SYNDICATS UDFO-CGTMA-UICFDT,
LES FEMMES LEADER, LA DIRECTION DE LA SMART ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les parties conviennent :

- 1) Le CD s'engage, dès qu'il aura le rapport de la CRC à examiner la possibilité de lancer une procédure de déchéance de la DSP
- 2) En attendant seule la société SMART est agréée pour l'exercice de la manutention au port de Longoni
- 3) Le Département dénoncera les déclarations selon lesquelles le délégataire va exercer l'activité de manutentionnaire sur la base d'accords avec les armateurs
- 4) Le CD, en dernier ressort, ne va pas valider le règlement d'exploitation tel qu'il est actuellement proposé c'est-à-dire sans tenir compte des observations exposées lors de la séance du conseil portuaire du 22 juin 2016
- 5) S'agissant des tarifs, grues et RTG, le CD s'engage dès ce jour à faire examiner par ses conseils la possibilité de leur modification ainsi qu'annoncé dans le courrier du 1^{er} septembre 2016 adressé à MCG
- 6) Concernant la formation, le CD adressera un courrier au délégataire rappelant sa lettre du 25 février 2016 sous un délai de réponse de 48 h 00.

Fait à Mamoudzou le 03 octobre 2016.

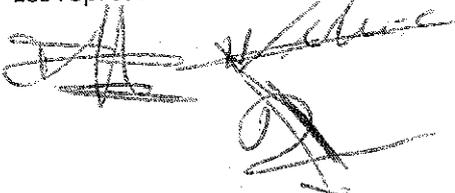
Le Président du CD



La direction de la SMART



Les représentants des salariés de la Smart



UDFO



CGTMA



UICFDT



Les femmes leaders

